

# ▶ La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centresbourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité!







## Dui, je fais un don pour aider la restauration de la Chapelle Notre Dame de Haute Foy

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

### Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/80610 ou en flashant le QR code ci-contre.



## Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine la Chapelle Notre Dame de Haute Foy

| Le mont  | ant de mor | n don est de     |                                |                      |
|----------|------------|------------------|--------------------------------|----------------------|
| □ 80 €   | □ 150 €    | □ 250 €          | □ 500 €                        |                      |
| Autre mo | ontant     | _€               |                                |                      |
| Nom ou   | Société :  |                  |                                |                      |
| Adresse  |            | The state of the |                                | -                    |
| Code po  | stal :     | Ville :          | esque ye esque<br>so peysucies | do tents<br>ra eb fo |

| Code postal :   | Ville :  |         | o augus  | fo lants |
|---|--|---------|----------|----------|
| E-mail :  |  | 200     | wayad aa | in eb fs |
| Je bénéficie d'une re                                 | éductio  | n d'imp | ôt       |          |
| Exemples de dons                                      | 80 €   | 150 €   | 250 €    | 500 €    |
| Coût réel après réduction                             | 28 €   | 51 €    | 85 €     | 170 €    |
| de l'impôt sur le revenu                              | Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.   |         |          |          |
| Coût réel après réduction                             | 20 €   | 38 €    | 63 €     | 125 €    |
| de l'impôt sur la fortune<br>immobilière              | Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteint lorsque le don est de 66 666 €).                                 |         |          |          |
|   | 32 €   | 60 €    | 100 €    | 200 €    |
| Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés | Réduction d'impôt de 60 % du don dans<br>la limite de 20 000 € ou de 5 ‰ du chiffre<br>d'affaires HT lorsque cette dernière limite est<br>plus élevée. |         |          |          |

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre recu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre